Image not found or type unknown

Qualité de dirigeant de fait d'une personne physique ni salariée ni mandataire de la société

Jurisprudence publié le **13/08/2021**, vu **644 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Une personne physique qui n'était ni salariée ni mandataire d'une société en a été reconnue dirigeant de fait.

Après la mise en liquidation judiciaire d'une société, une interdiction de gérer de quatre ans est prononcée contre un associé indirect de la société à hauteur de 70 %, en sa qualité de dirigeant de fait. Pour échapper à toute condamnation, celui-ci conteste cette qualité, soutenant qu'il n'est ni salarié ni mandataire de la société.

La Cour de cassation rejette ces arguments. La qualité de dirigeant de fait de l'intéressé résultait des constatations et appréciations suivantes :

- il ressortait des messages envoyés grâce à l'adresse électronique dont il disposait au sein de la société que l'intéressé y tenait le « rôle moteur », la gérante de droit lui demandant son avis sur toutes les décisions importantes et agissant comme sa simple exécutante ;
- par exemple, il s'entretenait d'instances judiciaires en cours avec les avocats et donnait des instructions quant à la cession d'un terrain, la gérante de droit n'intervenant que pour transmettre des documents, voire n'étant même pas informée des sujets importants ;
- il donnait des consignes pour effectuer des virements et pour organiser un voyage en vue de signer des actes de cession, ses différentes interventions auprès des salariés et prestataires extérieurs le faisant apparaître comme ayant un rôle de décideur.

Source : efl.fr

Pour plus d'infos : Quelles sanctions pour les dirigeants d'une entreprise en procédure collective ?

Voir aussi notre guide : Dissoudre une SARL 2021-2022

Articles sur le même sujet :

- Récupérer une facture impayée
- Éviter les impayés
- Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi
- Révoquer un gérant de SARL
- Dissoudre une SARL
- Guide pratique de la SARL

- Entreprise en difficulté : que faire ?
- Que faire en cas de déficit dans une SARL ?
- Quand y a-t-il cessation des paiements d'une entreprise ?
- Comment déclarer la cessation des paiements d'une entreprise ?
- Procédure collective : comment effectuer une déclaration de créances ?
- Un créancier peut-il assigner un débiteur en redressement ou en liquidation judiciaire ?
- Qu'est-ce que la période suspecte dans une procédure collective ?
- Qu'est-ce que la période d'observation dans une procédure collective ?
- Liquidation judiciaire : les différentes étapes de la procédure
- Liquidation judiciaire : le sort des créanciers
- Liquidation judiciaire : le sort des dirigeants
- La situation des salariés lors d'une procédure de liquidation
- Liquidation judiciaire : que deviennent les contrats en cours ?
- Comment récupérer un bien auprès d'un client en procédure collective ?
- Comment créer une entreprise malgré une interdiction de gérer ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés